

* **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Candola

UFI: P910-Y0CD-V00Q-R380

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation Combustible pour lampes

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Candol Produktions- und HandelsgesmbH

Kalterer Gasse 8

2340 Mödling

Austria

T: +43 2236 22625

Email: sales@candol.com

Service chargé des renseignements:

Johanna THOMAS

Email: johannna.thomas@candol.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+43 2236 22625

Disponible pendant les heures de bureau :

Lundi - jeudi 08:00 - 16:00 h

Vendredi 08:00 - 13:00 h

France: numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 595

* **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Indications complémentaires: La formulation des catégories de danger se trouve dans la section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS08

Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

Nom du produit: Candola

(suite de la page 1)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C11 - C13, isoalcanes, <2% aromatiques

Hydrocarbures, C11-C14, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2 % d'aromatiques

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Même une petite gorgée d'huile de lampe - ou même la simple succion d'une mèche de lampe - peut entraîner des lésions pulmonaires potentiellement mortelles. Les lampes remplies de ce liquide ne doivent pas être laissées à la portée des enfants.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Le produit ne contient pas de substances PBT $\geq 0,1$ %(w/w).

vPvB: Le produit ne contient pas de substances vPvB $\geq 0,1$ %(w/w).

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien $\geq 0,1$ %(w/w).

* **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite.

Composants dangereux:

Numéro CE: 920-901-0 REACH: 01-2119456810-40-XXXX	Hydrocarbures, C11 - C13, isoalcanes, <2% aromatiques	25 – 50%
	Numéro CAS alternatif: 246538-78-3  Asp. Tox. 1, H304 EUH066	
Numéro CE: 927-285-2 REACH: 01-2119480162-45-XXXX	Hydrocarbures, C11-C14, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques	25 – 50%
	 Asp. Tox. 1, H304 EUH066	
Numéro CE: 918-167-1	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2 % d'aromatiques	$\leq 24,0\%$
	 Flam. Liq. 3, H226  Asp. Tox. 1, H304 EUH066	

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

Nom du produit: Candola

(suite de la page 2)

* **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

Après ingestion:

Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Troubles de la respiration. Œdème des poumons. Sensation de malaise. Vertiges et étourdissements.

Nausées et vomissements. Pneumonie.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En fonction de l'état du patient, les symptômes et l'état général doivent être évalués par un médecin.

* **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

CO_x

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se propagent au-dessus du sol.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

(suite page 4)

Nom du produit: Candola

(suite de la page 3)

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

* **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Accès restreint à la zone affectée jusqu'à la fin des travaux de nettoyage.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Endiguer les quantités plus importantes, les pomper dans des récipients appropriés.

Petites quantités :

Absorber avec un matériau inerte et liant liquide (sable, diatomite, liants acides, liants acides, liants universels).

Nettoyer la zone touchée.

Assurer une aération suffisante.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Respecter les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Les vapeurs résiduelles peuvent former des mélanges vapeur-air explosifs.

Ne pas utiliser de produits chimiques, ne pas couper, percer, meuler ou souder à proximité du récipient.

(suite page 5)

Nom du produit: Candola

(suite de la page 4)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Entreposer dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Stocker conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage recommandée: température ambiante

Classe de stockage: 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Les valeurs limites d'exposition professionnelle pour les hydrocarbures doivent être respectées.

DNEL aucun danger identifié

PNEC aucun danger identifié

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail appropriées ont la priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Choisir les moyens de protection corporelle en fonction des concentrations et de la quantité de substance dangereuse et du poste de travail. La résistance aux produits chimiques des moyens de protection doit être clarifiée avec les fournisseurs correspondants.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

EN 136

(suite page 6)

Nom du produit: Candola

(suite de la page 5)

Filtre ABEK

Protection des mains:



Gants de protection

EN 374

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton)

NBR

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

EN 166

Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité utilisée sur le lieu de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

* **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique

Liquide

Couleur:

Incolore

Odeur:

Douce

Seuil olfactif:

Aucune information disponible.

Point de fusion/point de congélation:

Aucune information disponible.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

184 - 206 °C

Inflammabilité

inflammable, mais non classé comme liquide inflammable

(suite page 7)

Nom du produit: Candola

(suite de la page 6)

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:	0,5 Vol %
Supérieure:	6 Vol %
Point d'éclair	62 °C
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
pH	Non applicable.
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Aucune information disponible.
Dynamique:	Aucune information disponible.
Solubilité	
l'eau:	Insoluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Hydrocarbures, C11 - C13, isoalcanes, <2% aromatiques	> 4 log Kow
---	-------------

Pression de vapeur à 20 °C:	0,02 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité à 15 °C:	0,76 - 0,77 g/cm³
Densité de vapeur:	Aucune information disponible.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	> 200 °C
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Teneur en solvants:	
VOC (CE)	100 %
Changement d'état	
Propriétés comburantes	Néant.
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.

Informations concernant les classes de danger

physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant

(suite page 8)

Nom du produit: Candola

(suite de la page 7)

Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

* **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5 Matières incompatibles: agent oxydant

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

* **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Hydrocarbures, C11 - C13, isoalcanes, <2% aromatiques

Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h	> 4.951 mg/m³ (rat)

Hydrocarbures, C11-C14, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

Oral	LD50	> 15.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h	> 9.300 mg/m³ (rat)

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2 % d'aromatiques

Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Nom du produit: Candola

(suite de la page 8)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

* **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

N'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques.

Hydrocarbures, C11 - C13, isoalcanes, <2% aromatiques

LL50 (96 h)	> 1.000 mg/l (poisson) (Onchorhynchus mykiss) read-across
-------------	--

Hydrocarbures, C11-C14, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

EL50 (72 h)	> 1.000 mg/l (microorganisms)
LL50 (96 h)	> 1.000 mg/l (poisson) (Onchorhynchus mykiss)
EL50 (48 h)	> 1.000 mg/l (daphnia) (Daphnia magna)
NOELR (21 d)	1 mg/l (daphnia) (Daphnia magna)
NOELR (28 d)	0,103 mg/l (poisson) (Onchorhynchus mykiss)

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2 % d'aromatiques

EL50 (24 h)	> 1.000 mg/l (daphnia)
NOEC (21 d)	0,011 mg/l (daphnia)
EL50 (21 d)	> 1 mg/l (daphnia)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Le produit ne contient pas de substances PBT $\geq 0,1 \text{ \% (w/w)}$.

vPvB: Le produit ne contient pas de substances vPvB $\geq 0,1 \text{ \% (w/w)}$.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 10)

Nom du produit: Candola

(suite de la page 9)

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

*** RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Mettre les résidus de produit au rebut par des entreprises autorisées selon les réglementations applicables localement.

Catalogue européen des déchets

Remarque : Le critère de classement des déchets du CED est lié à l'origine. Cela peut engendrer un autre classement. La décision à ce sujet est prise par le dernier utilisateur.

05 01 05*	hydrocarbures accidentellement répandus
16 03 05*	déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: néant

(suite page 11)

Nom du produit: **Candola**

(suite de la page 10)

* **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Remarques pour formation

Avant la première manipulation, le stockage ou l'utilisation, les employés doivent être informés des propriétés de la substance et des mesures prises pour assurer la sécurité et la protection de l'environnement.

(suite page 12)

Nom du produit: Candola

(suite de la page 11)

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Danger par aspiration	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
-----------------------	--

Service établissant la fiche technique:

UmEnA GmbH

<http://umena.at>

Email: office@umena.at

Date de la version précédente: 14.02.2025

Numéro de la version précédente: 2.2

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**